Questions orales

OUESTIONS OUVRIÈRES

LE CHÔMAGE CHEZ LES JEUNES—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

L'hon. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Madame le Président, j'aimerais poser une question au ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Alors que je félicite le ministre de sa nomination, j'exprime aussi l'espoir que, au cours de son bref mandat, il pourra se pencher sérieusement sur le sort des chômeurs au Canada.

Aujourd'hui, immédiatement après la publication d'un communiqué de Statistique Canada où on fait état du taux de chômage de 19.4 p. 100 chez les jeunes, la Presse canadienne a obtenu un document commandé par le ministère dirigé par le ministre dans lequel on dit que «du fait que le chômage est aigu chez les jeunes, il se maintiendra à un taux élevé au cours des prochaines années». D'après ce document, nous pouvons nous attendre qu'un jeune Canadien sur cinq soit sans emploi jusqu'en 1985. La Chambre et la majorité des Canadiens n'acceptent pas cela. Je demande au ministre ce qu'il a l'intention de faire devant cette situation tout à fait inacceptable qui pourrait avoir des conséquences désastreuses pour le pays.

L'hon. John Roberts (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Madame le Président, je remercie le député de m'avoir souhaité la bienvenue. En réponse, je dirai que, sachant qu'il est un des députés les plus compatissants et les plus chevronnés, j'ai hâte de l'entendre me donner ses opinions et ses conseils. J'espère qu'il occupera ses fonctions encore très longtemps et m'offrira ce genre d'aide au cours des prochaines années.

Indubitablement, le problème de la création d'emplois, surtout pour les jeunes, est l'un des principaux soucis du gouvernement. Comme lui, nous trouvons que ces perspectives sont inacceptables. Nous dépensons déjà des sommes considérables pour aider les jeunes à trouver du travail. Cette année, des fonds fédéraux d'environ un milliard de dollars sont consacrés à cette fin. Nous dépensons à peu près deux millions et demi par jour pour les programmes d'aide aux jeunes, des programmes de formation et de création directe d'emplois. Je n'ai aucunement l'intention de dire au député que nous pourrions tout simplement nous contenter de ces efforts, car nous examinons toutes sortes d'options afin d'obtenir de meilleurs résultats dans ce domaine.

LE TAUX DE CRÉATION D'EMPLOI

L'hon. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Madame le Président, faut-il que je rappelle au ministre qu'en moyenne, le taux de chômage chez les jeunes a augmenté de plus de 20 p. 100 depuis juillet dernier? Cette constatation n'est pas nouvelle. Le ministre sait qu'en cas de marasme économique, ce sont les jeunes qui sont les premiers à être congédiés et les derniers à être embauchés. Cependant, étant donné que Statistique Canada a annoncé vendredi dernier que le nombre de nouveaux emplois avait chuté de 75 p. 100 par rapport aux quatre mois précédents, je voudrais demander au ministre où en est ce climat favorable à l'embauche des jeunes qu'il nous avait promis? Le ministre a eu l'occasion de réexaminer les programmes de son prédécesseur de même que les mesures désastreuses de son collègue, le ministre des Finances.

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Madame le Président, nous nous sommes engagés dans des démarches que nous poursuivons avec acharnement aussi bien dans le domaine de l'aviation civile qu'à l'égard des compensations. Nous avons déposé un avis de réclamation, et d'autres pays ont fait de même. Dans un autre cas, où nous avons demandé un dédommagement à l'Union soviétique, il nous a fallu attendre deux ans avant d'obtenir une réponse. Je ne pense pas qu'elle cède facilement ni rapidement. Toutefois, nous devons continuer à proclamer sa responsabilité et à insister sur la nécessité de compensations, non seulement dans nos contacts directs avec les responsables soviétiques, mais également aux Nations Unies et à l'Organisation de l'aviation civile internationale.

Nous devons faire en sorte que l'opinion publique mondiale pèse de tout son poids sur les responsables soviétiques pour qu'ils répondent. Comme je l'ai dit, jusqu'à présent, ils n'ont pas répondu de façon satisfaisante à la vague d'indignation qui a balayé le monde. Les pays de l'Ouest n'ont pas non plus trouvé leurs explications plausibles.

Des voix: Bravo!

DEMANDE D'ENQUÊTE

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Madame le Président, le ministre a parlé des Nations Unies et de l'Organisation de l'aviation civile internationale qui se réunit cette semaine à Montréal. Le gouvernement a-t-il arrêté des propositions précises dont il entend saisir les Nations Unies ou l'Organisation de l'aviation civile qui se réunit à Montréal cette semaine, afin d'apporter des changements au niveau international pour empêcher que jamais plus à l'avenir on ne prenne une mesure aussi horrible?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et secrétaire d'État aux Affaires extérieures): En effet, madame le Président, je crois que nous sommes le premier pays qui ait proposé aux Nations Unies que le secrétaire général ouvre une enquête impartiale sur les allégations et les contre-allégations qui ont été faites à propos de cet incident. Nous continuons toujours de demander incessamment aux Nations Unies d'autoriser le secrétaire général à mener une telle enquête impartiale. Et nous insistons aussi auprès de l'OACI pour qu'elle fasse enquête sur tous les faits qui entourent cet incident et pour qu'elle fasse ce que propose le député, un objectif raisonnable. Je trouve que c'est un objectif d'une importance capitale de s'assurer notamment qu'à l'avenir les règlements du droit international soient observés et que pareil incident ne se reproduise plus, car personne ne pourra plus dorénavant emprunter ces itinéraires sans craindre que pareil événement ne se reproduise. Il faut dont absolument prévoir des mesures pour éviter ce genre de tragédie. Nous allons donc insister pour que de telles mesures soient mises en avant à Montréal et au sein d'autres organismes internationaux.